

PAR COURRIEL

Québec, le 17 mars 2022

Objet : Votre demande d'accès à l'information du 16 mars 2022

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information datée du 16 mars dernier.

Par cette demande, vous désiriez obtenir copie des informations ou des documents suivants :

- Depuis le 7 décembre 2020, le nombre de plaintes et mises en demeure que l'Office de la protection du consommateur a reçues contre la compagnie .

En réponse à votre demande, nous vous informons que, selon les renseignements que nous détenons à l'Office de la protection du consommateur, ce commerçant a fait l'objet de trois plaintes et d'une mise en demeure depuis le 7 décembre 2020.

Nous vous faisons part de la mise en garde suivante qui accompagne la communication du nombre de plaintes :

L'information fournie correspond aux plaintes reçues à l'Office de la protection du consommateur entre le 7 décembre 2020 et le 16 mars 2022. Ces plaintes ont été analysées sommairement et portent sur le non-respect d'une disposition d'une loi dont l'Office assure la surveillance. Il s'agit toutefois d'affirmations non vérifiées. Elles pourraient faire l'objet de vérifications plus approfondies si des activités de surveillance visent ce commerçant.

L'existence de plaintes ne signifie pas que le commerçant est incompetent ou malhonnête. Il y a aussi lieu de considérer l'importance de l'entreprise, le volume de transactions qu'elle réalise et sa date d'immatriculation au Registraire des entreprises.

Ces renseignements vous sont fournis dans le cadre du mandat qui vous a été confié par

Veillez agréer, _____, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

[Original signé]

Me Marjorie Théberge
Responsable de l'accès à l'information

p. j.